

## SÉANCE DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date :** Le 6 juillet 2020

**Heure :** 18h30

**Lieu :** Salle du conseil

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Jean-Yves McGraw	Maire suppléant
	Ginette Brideau Kervin	Conseillère
	Brian L. Comeau	Conseiller
	Jolain Doiron	Conseiller
	Philippe Ferguson	Conseiller
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Daniel Hachey	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

La réunion débute à 18h30.

### 1. MOT DE BIENVENUE.

Proposée par Ginette Brideau Kervin, appuyée de Dianna May Savoie QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 4.1 « Procédures pour les réunions en huis clos ». **ADOPTÉE**

### 2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS.

Le maire suppléant Jean-Yves McGraw déclare un conflit d'intérêts pour le point 3.1 « Article 68(1) c) – Renseignements concernant la conclusion d'une entente ou d'un contrat ».

Le conseiller Brian L. Comeau déclare un conflit d'intérêts pour le point 3.4 « Articles 68(1) g) et 68(1) j) - Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ainsi que Question de travail et d'emploi ».

### 3. DOSSIERS À HUIS CLOS.

#### 3.1 Article 68(1) c) – Question de renseignements concernant la conclusion d'une entente ou d'un contrat.

Le maire suppléant Jean-Yves McGraw ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil pour la durée des discussions.

Le présent point est discuté à huis clos sans la présence du public en conformité avec l'alinéa 68(1) c) de la Loi sur la Gouvernance locale et concerne une question de renseignements concernant la conclusion d'une entente ou d'un contrat.

Le maire suppléant Jean-Yves McGraw reprend son siège.

**3.2 Article 68(1) j) - Questions de travail et d'emploi.**

Le présent point est discuté à huis clos sans la présence du public en conformité avec l'alinéa 68(1) d) de la Loi sur la Gouvernance locale et concerne une question de travail et d'emploi.

**3.3 Article 68(1) j) - Questions de travail et d'emploi.**

Le présent point est discuté à huis clos sans la présence du public en conformité avec l'alinéa 68(1) d) de la Loi sur la Gouvernance locale et concerne une question de travail et d'emploi.

**3.4 Articles 68(1) g) et 68(1) j) - Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ainsi que Question de travail et d'emploi.**

Le conseiller Brian L. Comeau ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil pour la durée des discussions.

Le présent point est discuté à huis clos sans la présence du public en conformité avec l'alinéa 68(1) d) de la Loi sur la Gouvernance locale et concerne une question de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ainsi qu'une question de travail et d'emploi.

Le conseiller Brian L. Comeau reprend son siège.

**3.5 Article 68(1) d) - Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.**

Le présent point est discuté à huis clos sans la présence du public en conformité avec l'alinéa 68(1) d) de la Loi sur la Gouvernance locale et concerne une question de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

**4. AUTRES :****4.1 Procédures pour les réunions en huis clos.**

Les membres du conseil discutent des procédures concernant les réunions en huis clos.

**5. LEVÉE DE LA RÉUNION.**

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural, il est proposé par Réaldine Robichaud, appuyé par Geoffrey Saulnier que le point restant de la présente réunion, soit le point 4.1 soit ajourné à la prochaine réunion du comité Plénier.

**10 OUI**  
**1 NON**

**ADOPTÉE.**